

HAZEBROUCK, le 19 Août 2016

La Directrice

à

Monsieur le Président

**Chambre Régionale des Comptes
Nord – Pas-de-Calais - Picardie**
Hôtel Dubois de Fosseux
14 Rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

Nos réf.: SL/BH.DIR 0803

Ligne directe 03 28 42 66 07

Télécopie 03 28 42 66 05

✉ : direction@ch-hazebrouck.fr

www.ch-hazebrouck.fr

Vos réf. : 2016-2180

Dossier suivi par : Yves TELLIER, Greffier de section

Réf. ROD2015-0076



Lettre recommandée avec accusé de réception

**OBJET : Notification du rapport d'observations définitives
relatif à l'examen de la gestion du Centre Hospitalier d'Hazebrouck**

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 22 Juillet 2016, j'ai l'honneur de vous adresser ci-après, conformément aux dispositions de l'article L 243.5 du code des juridictions financières, la réponse aux observations figurant dans le rapport d'observations définitives.

Celle-ci concerne principalement la partie relative au Système d'Information Hospitalière (SIH).

Il est indiqué dans le rapport (page 15/22 b externalisation) que « les solutions informatiques proposées par l'éditeur retenu pour le DPII risquent de se révéler incompatibles avec celles du futur GHT... ».

Je souhaite indiquer que l'appel d'offres du Centre Hospitalier d'Hazebrouck remporté par l'éditeur MAINCARE s'est déroulé en 2013, bien avant l'évocation des GHT. De plus, il n'est pas défini à ce jour que le SIH du CHRU de Lille sera retenu comme SIH du GHT.

Concernant la prescription du médicament et l'imagerie (Page 18/22 – Paragraphe 2), il est noté que « L'informatisation de la prescription des médicaments et de l'imagerie est en cours ».

Or, l'informatisation des médicaments s'est terminée en 2009 et l'informatisation de l'imagerie s'est terminée en Septembre 2014. De nouveaux projets étaient en cours (TELEAVC, TELEEG...) lors de l'examen par la Chambre Régionale des Comptes.

Il est indiqué (Page 19/22 – Paragraphe b – L'informatisation des images médicales (biologie et radiologie), que « pour assurer sa formation, le Centre Hospitalier d'Armentières et l'éditeur ont été mis à contribution ». Il convient de préciser que le Centre Hospitalier d'Armentières n'a pas été mis à contribution pour ces formations qui ont été assurées par l'éditeur VEPRO en intégralité.

.../...

De même, les utilisateurs bénéficiaient du passage en Imagerie conventionnelle et scanner avant le projet d'informatisation de l'Imagerie. L'informatisation de l'Imagerie a permis de sécuriser les données des patients et de bénéficier d'un PACS dans lequel sont stockés tous les examens antérieurs d'Imagerie.

Contrairement à ce qui est dit en page 20/22 – Fin du 2^{ème} paragraphe, la proposition adressée à l'Agence Régionale de Santé en Juillet 2014, n'est pas restée sans réponse mais a été validée par le Chargé de Mission SI et Télémédecine à l'Agence Régionale de Santé, en Février 2015 lors d'une entrevue de celui avec la Direction du Centre Hospitalier d'Hazebrouck.

Dans le paragraphe suivant, le Centre Hospitalier d'Hazebrouck ne voit pas sur quoi s'appuie la Chambre pour indiquer que « Selon le Centre Hospitalier d'Armentières, la proposition de coopération a été renouvelée, sans succès, à plusieurs reprises depuis 2013 ».

En effet, une proposition de convention a été adressée en Janvier 2016 par le Centre Hospitalier d'Armentières, suite à une demande du Centre Hospitalier d'Hazebrouck.

De même, le Centre Hospitalier d'Hazebrouck précise qu'il n'est pas en attente du retour d'expérience du Centre Hospitalier d'Armentières mais plus exactement en attente de l'avancée suffisante de son partenaire sur son propre projet pour qu'il soit en capacité de libérer tout ou partie de son équipe projet pour venir en appui du Centre Hospitalier d'Hazebrouck.

Il est indiqué dans le paragraphe sur le coût global du DP11 (Page 21/22 – Paragraphe 4) « que la mise en œuvre du DP11 s'étalera sur une période longue ».

Plus précisément, la mise en œuvre du DP11 est programmée sur une période de 24 mois. Au regard de la complexité du projet et des impacts sur les organisations en place, ce délai est plutôt court pour un établissement qui déploie pour la première fois un DP11 dans ses unités. En effet pour ce projet, le Centre Hospitalier d'Hazebrouck n'est pas en phase de renouvellement d'un applicatif existant dans son SIH.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Directrice,
S. DECOUSTRE

